

**COMPTE RENDU DU 10 mars 2017**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**Excusés** : Sylvain Dherbassy, Mickaël Gilliot et Jean-Michel TOUCHER

**Secrétaire de séance** : Josette Rimet-Meille

En présence de M André-Jacques VALENTIN, percepteur.

**1/ Vote des comptes administratifs et comptes de gestion 2016 eau et commune**

A/ Vote des comptes administratifs et des comptes de gestion 2016 du budget de la commune  
Approuvés par les élus, les comptes font apparaître les résultats suivants :

- Fonctionnement :

Recettes : 131 829,02€

Dépenses : 85 031,45€

Résultat de l'exercice : 46 797,57€

- Investissement :

Recettes : 50 027,15€

Dépenses : 122 595,15€

Résultat de l'exercice : - 72 568,00€

Les résultats comptables (cumulés) permettent d'équilibrer aisément la section d'investissement.

B/ Vote des comptes administratifs et des comptes de gestion 2016 du budget eau  
Approuvés par les élus, les comptes font apparaître les résultats suivants

- Fonctionnement :

Recettes : 10 738,11€

Dépenses : 12 472,33€

Résultat de l'exercice : - 1 734,19€

- Investissement :

Recettes : 8 416,53€

Dépenses : 122 595,15€

Résultat de l'exercice : -16 749,16€

**2/ Délibération sur l'affectation des résultats 2016 budget commune et budget eau :**

A l'unanimité les élus décident d'affecter le résultat de l'exercice 2016 aux résultats cumulés des exercices précédents soit à reporter :

+ 550 740,11€ sur le budget fonctionnement de la commune (dont 22 453,94€ en recette d'investissement)

- 22 453,94€ sur le budget investissement de la commune

+ 4 339,78 € à la section d'exploitation du budget eau.

+ 89 090,25€ à la section investissement du budget de l'eau.

**3/ Travaux ONF**

Martelage de la coupe n°27 pour affouage.

Martelage de la coupe n°15 pour vente.

Avant de se prononcer les élus, à l'unanimité, décident de reporter leur décision car ils trouvent incohérent de proposer la coupe n°27 à l'affouage avant que ne soit exploitées successivement les parcelles 15, 16, 17...etc.

Une réunion de travail sera demandée à l'ONF afin de modifier le plan d'exploitation et de réserver la parcelle n°15 à l'affouage.

A la demande de l'ONF des garants de gestion de la forêt ont été désignés :

- Claude JOURDAN
- André MOUNIER-VEHIER
- Aimé LAMBERT.

#### **5/ Projets communaux 2017**

Le maire indique aux conseillers les principaux travaux qu'il conviendrait d'inscrire au budget 2017, notamment :

- Entretien de la voirie
- Réparation d'une cloche de l'Eglise
- Changement d'un ordinateur
- Poursuite des travaux d'aménagement à l'intérieur du cimetière
- Réparation extérieur du mur du cimetière
- Changement des fenêtres du logement de l'ancienne école.

#### **6/ Travaux sur fondations dégradées du mur extérieur du cimetière**

Le maire indique que les fondations extérieures du mur du cimetière côté nord, est très largement dégradé sur toute la longueur et qu'il apparait urgent d'effectuer des travaux. Cette dégradation est apparue ces dernières années notamment & par des travaux agricoles qui, réalisés à 50 cm des fondations, ont creusé une grosse rigole profonde d'au moins 50cm. En cas de pluie l'eau qui stagne dans cette profonde rigole contribue à fragiliser la stabilité du mur, qui en de nombreux endroits, présente d'importantes dégradations.

A l'unanimité les élus autorisent le Maire :

- à faire toutes les démarches nécessaires auprès des entreprises, du propriétaire du terrain, du locataire et des assurances, afin de pouvoir réaliser les travaux de réparations des fondations du mur du cimetière dans les meilleurs délais.

#### **7/ Travaux d'aménagement intérieur du cimetière**

Afin de poursuivre l'aménagement intérieur du cimetière, les élus se prononcent à l'unanimité pour la reprise de 8 sépultures inhumées depuis de nombreuses années en terrain commun. Le Maire rappelle que les corps inhumés seront placés dans l'ossuaire communal. De plus, il indique que, même s'il n'y a pas d'obligations réglementaires, les familles en seront informées.

#### **8/ Travaux de rénovation de l'appartement de l'ancienne école**

Il apparait nécessaire de changer l'ensemble des fenêtres de l'appartement de l'ancienne école. Les élus à l'unanimité autorisent le maire à faire toutes les démarches nécessaires pour faire effectuer les travaux à l'entreprise qui fera la meilleure proposition.

#### **9/ Indemnité Maire et Adjoint**

Afin d'être en conformité avec une nouvelle disposition, le maire informe les élus que les indemnités du Maire et des adjoints dépendaient de l'indice brut terminal de l'indice 1015 et qu'aujourd'hui il fait référence à l'indice brut terminal de la fonction publique. Le montant des indemnités reste inchangé.

#### **10/Nom de la nouvelle intercommunalité.**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, les communautés de communes des cantons de St Marcellin, Vinay et Pont en Royans ont fusionné.

Aujourd'hui il convient de se prononcer sur le nom proposé pour cette nouvelle intercommunalité :

St Marcellin Vercors Isère Communauté

Pour : 4 Contre : 1 Abstention : 2

### **11/Plan local d'urbanisme intercommunal**

A l'unanimité les élus se sont abstenus.

### **12/Affaires diverses**

Le maire fait part d'une étude réalisée par le SEDI et l'AGEDEN qui permet de mesurer l'impact économique et écologique de l'installation de panneaux photovoltaïques sur l'ensemble de nos bâtiments communaux (Eglise, Cure, ancienne Ecole).

Si l'approche économique peut paraître intéressante malgré de lourds investissements, l'installation de panneaux solaires sur le toit de l'Eglise pose de nombreuses questions au niveau de l'esthétique, au niveau architectural ainsi qu'au niveau du patrimoine religieux à conserver.